

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-005SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETARE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

FLES : valorisation des locaux municipaux

La Ville de Chinon met gracieusement à la disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) des locaux.

Chaque année, le FLES doit faire apparaître la valorisation des locaux dans sa comptabilité.

Du 1^{er} janvier au 13 mars 2022, le FLES a occupé le 2^{ème} étage de l'ancien Tribunal d'Instance de Chinon sis, 24 Place du Général de Gaulle, puis du 14 mars 2022, d'une superficie totale de globale de 94,5 m².

Du 14 mars au 31 décembre 2022 La Ville de Chinon a mis à disposition du FLES un appartement sis en rez-de-chaussée du bâtiment accueillant les archives municipales sis 16 rue Paul Huet d'une superficie totale de globale de 99,5 m².

Depuis 2015, date d'occupation de l'ancien Tribunal par le FLES, la valorisation a été fixée sur une base de 145 € du m².

La valorisation de l'appartement sis en rez-de-chaussée du bâtiment accueillant les archives municipales est fixée à 145 € du m².

Pour 2022, il est proposé d'effectuer cette valorisation sur les mêmes bases que les années précédentes.

La valorisation pour l'année 2022 du coût de mise à disposition des locaux au FLES est donc de $(94,5 \text{ m}^2 \times 145 \text{ €/m}^2 \times 13\text{j}/360\text{j}) + (99,5 \text{ m}^2 \times 145\text{€/m}^2 \times 347\text{j}/360\text{j}) = 14\,401,32 \text{ €}$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ. :

- FIXE à 14 401,32 € la valorisation pour 2022 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eric Puciat
Sur le Maire
et par subdélégation

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage